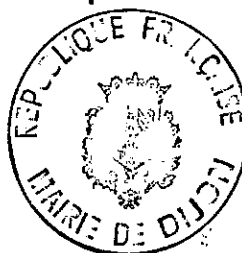


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Melle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALT

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Programme de Renouveau Urbain de la Fontaine d'Ouche - Construction d'un Centre Municipal d'Initiation Sportive (C.M.I.S.) - Modifications du programme et du mode de consultation - Signature des marchés

Monsieur Dupire, au nom des commissions de la Jeunesse et des Sports, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 29 janvier 2007, le Conseil Municipal a approuvé le programme de construction du nouveau Centre Municipal d'Initiation Sportive (C.M.I.S) pour une surface hors oeuvre nette de 880 m², arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 1 300 000 € TTC, valeur décembre 2006, décidé de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux et m'a autorisé à lancer la procédure par voie d'appel d'offres et à signer les marchés.

En phase d'avant-projet sommaire, il est apparu que la nature du terrain, constituée de remblais et de sols non porteurs, impose des sujétions techniques particulières, non prévues initialement. Compte tenu de ces éléments, le programme a été réétudié avec les utilisateurs.

En définitive, il comporterait :

- un accueil et des bureaux,
- six salles d'activités sportives (musculature, escalade, sports d'opposition - gymnastique) dont deux seraient modulables pour la pratique du tir à l'arc, du tennis de table et du fitness,
- des locaux annexes tels que des vestiaires, douches et sanitaires pour les sportifs et le personnel, ainsi que des locaux techniques de stockage et de service.

Par ailleurs, pour permettre de respecter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, estimé à 1 300 000 € TTC, valeur décembre 2006, et de prendre en compte les sujétions techniques précitées, il convient de réduire la surface hors oeuvre nette, comprise entre 650 et 750 m².

Enfin, afin d'obtenir des prix et des solutions techniques satisfaisants, il est proposé de modifier les modalités de passation des marchés et de lancer la consultation en procédure négociée, conformément à l'article 35.1.5° du code des marchés publics.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la Jeunesse et des Sports, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) décider la modification du programme de construction du nouveau Centre Municipal d'Initiation Sportive (C.M.I.S.), dans les conditions proposées ;
- 2) m'autoriser à lancer une procédure négociée pour la réalisation des travaux ;
- 3) m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

26 SEP. 2007

Alain MILLOT



PUBLIÉ LE 27/09/07

